

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

**Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative**

## Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

### 1. Intitulé du projet

Extension d'un entrepôt de stockage à St-Vulbas(01) pour la société ASTRIN.

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

ASTRINLOGISTIQUE

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à  
représenter la personne morale

Frédéric CHANEL, Directeur général

RCS / SIRET

3	9	2	1	1	8	0	7	1	0	0	0	1	9
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Forme juridique

SAS

### Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement. a) Travaux et constructions qui créent une surface de plancher comprise entre 10 000 m <sup>2</sup> et 40 000 m <sup>2</sup>	Extension de 10 913 m <sup>2</sup> comprenant une cellule de stockage de 9 519 m <sup>2</sup> , une partie quai fer couverte et fermée de 1 120 m <sup>2</sup> , un local de charge de 155 m <sup>2</sup> et un bureau de 120 m <sup>2</sup> .  L'extension fera l'objet d'un dossier d'enregistrement ICPE pour une activité de stockage.

### 4. Caractéristiques générales du projet

*Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire*

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

L'objet de ce dossier d'enregistrement est de réaliser une extension d'un bâtiment existant sur la commune de St-Vulbas(01) afin de créer une nouvelle cellule de stockage.

Le projet s'implante sur un espace foncier de 62 243 m<sup>2</sup> qui se situe dans le Parc Industriel de la Plaine de l'Ain.

La surface de toiture créée sera de 10 913 m<sup>2</sup> composé d'une cellule de stockage de 9 519 m<sup>2</sup>, une partie quai fer de 1 120 m<sup>2</sup>, un local de charge 155 m<sup>2</sup> et des locaux sociaux de 120 m<sup>2</sup>.

Le site est actuellement soumis à autorisation pour la rubrique 1510 et régit par son Arrêté Préfectoral du 1er Juillet 2009 délivré au nom de SAMADA. Le changement d'exploitant a été réalisé auprès de l'administration. Suite à un échange avec la DREAL, et au vu du volume autorisé, le site passerait sous le régime de l'enregistrement. Le bâtiment existant bénéficie de l'antériorité avec l'arrêté préfectoral de juillet 2009.

Le site sera soumis à enregistrement au titre des installations classées pour la protection de l'environnement pour les rubriques 1510, 1530, 2662, 2663. Il sera également soumis à déclaration pour la rubrique 2925, 2910 et 4441. Le site sera soumis à déclaration au titre de la loi sur l'eau pour la rubrique 2.1.5.0.

## 4.2 Objectifs du projet

Le projet a pour objectif d'augmenter la capacité de stockage du bâtiment, et ainsi pouvoir mieux gérer le flux de matières.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux auront lieu sur une période de dix mois environ après obtention des différentes autorisations. Le bâtiment sera construit en charpente béton. Des murs coupe-feu séparatifs seront présents entre chaque cellule : certains sont existants, les autres seront en béton coupe-feu 2 heures.

Les bureaux et locaux de charges seront séparés de la partie entrepôt par un mur coupe-feu 2h. (Cf Annexe 8)

La partie quai fer sera couverte et fermée.

Les voies de circulation et de stationnement seront réalisées en enrobé.

Les besoins pour le sprinklage ont déterminé un volume de 570 m<sup>3</sup>, une cuve est déjà en place.

Un rideau d'eau sera installé le long des parois séparatif entre l'extension et l'existant, suite à l'impossibilité de mettre en place une aire de stationnement échelle au droit du mur cf séparatif au sud du site.

Des travaux seront réalisés pour la mise en conformité de la réserve d'eau conformément aux règles du RDDECI. De plus, une bache d'eau de 240 m<sup>3</sup> sera ajoutée au nord-est du site.

L'ensemble de ces points ont déjà été validés par le SDIS.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'extension comprendra une cellule de stockage. Les produits qui seront stockés au sein du bâtiment seront des produits combustibles ou non relevant des rubriques 1510 (combustibles), 1530 (papiers-cartons), 2662-2663 (matières plastiques). Des produits de type 4441 seront également stockés.

Les marchandises seront acheminées par poids lourds. Un quai fer déjà présent sera prolongé jusqu'à l'extension. A date aucun contrat n'est passé avec une société de transport ferroviaire. Les lux seront effectués par la voie routière.

Le bâtiment sera équipé de quais de chargement-déchargement en façade ouest.

Le projet prévoit 10 places de stationnement pour poids lourds. Le site existant possède déjà des places pour les véhicules légers

#### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le site est actuellement soumis à autorisation pour la rubrique 1510 et régit par son Arrêté Préfectoral du 1er Juillet 2009 délivré au nom de SAMADA. Le changement d'exploitant a été réalisé auprès de l'administration.

Suite à un échange avec la DREAL, et au vu du volume autorisé, le site passerait sous le régime de l'enregistrement.

Le site sera soumis à enregistrement au titre des installations classées pour la protection de l'environnement pour les rubriques 1510, 1530, 2662, 2663. Il sera également soumis à déclaration pour la rubrique 2925, 2910 et 4441. Le site sera soumis à déclaration au titre de la loi sur l'eau pour la rubrique 2.1.5.0.

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Volume de l'extension / Volume total de l'entrepôt	130 000 m <sup>3</sup> / 282 726 m <sup>3</sup>
Volume de stockage 1530 dans l'extension / Volume total de stockage 1530	35 400 m <sup>3</sup> / 36 252 m <sup>3</sup>
Volume de stockage 2662 dans l'extension / Volume total de stockage 2662	27 225 m <sup>3</sup> / 27 225 m <sup>3</sup>
Volume de stockage 2663 dans l'extension / Volume total de stockage 2663	27 225 m <sup>3</sup> / 36 810 m <sup>3</sup>
Puissance de l'atelier de charge	165 kW
Liquides comburants 4441	2,5t
Combustion - chaudière gaz	3 MW : deux chaudières gaz (1500 kW chacune)

#### 4.6 Localisation du projet

##### Adresse et commune(s) d'implantation

1485 rue Charle de Gaulle  
Parc Industriel de la Plaine de  
l'Ain 01 150 SAINT-VULBAS

##### Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 05° 26' 63" \_ Lat. 45° 83' 93" \_

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

#### 4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui  Non

#### 4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui  Non

#### 4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

Le site est soumis à autorisation au titre de la rubrique 1510 et à déclaration pour les rubriques 1530-2, 2663-2-b et 2925. L'arrêté d'autorisation en vigueur date de 2009.

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale. Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet OU trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les ZNIEFF les plus proches se trouvent à environ 1,5 km à l'ouest du site : - Basse vallée de l'ain, ZNIEFF de type 2 n° 820003759 - Rivière d'Ain de Neuville à sa confluence, ZNIEFF de type 1, n°820030615
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La troisième échéance 2018-2022 du plan de prévention du bruit dans l'environnement PPBE de l'état dans l'Ain a été approuvée le 28 décembre 2018. La commune de St-Vulbas est implantée hors du périmètre de ce plan.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Saint-Vulbas est couverte par le Plan des Surfaces Submersibles PSS du Rhône en amont de Lyon. Celui-ci a été approuvé par décret du 16 Août 1972. La zone industrielle de la plaine de l'Ain n'est pas concernée par ce plan. De plus, la commune est concernée par le PPRT- Risque Technologique Speichim Processing, Siegfried, Tredi. Ce PPRT a été approuvé le 13 mai 2019. L'extension respectera le règlement du PPRT. Un local de confinement est prévu dans les bureaux et sanitaires de l'extension (cf annexe 9).
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine OU d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après les données de la DREAL Rhône-Alpes, la zone Natura 2000 la plus proche du site est située à 1,5 km à l'ouest. Il s'agit de la zone SIC « Basse vallée de l'Ain, confluence ain-rhône » (FR8201653)
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de St-Vulbas ne possède pas de site classé.

**6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles**

**6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?**

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les prélèvements d'eau se font dans le réseau public de la commune de St-Vulbas. L'eau est utilisée seulement pour les sanitaires. (environ 1540 m3/an) Il n'y a pas d'impact potentiel direct.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le bâtiment est situé dans une zone industrielle, le Parc Industriel de la Plaine de l'Ain (PIPA). Le projet consiste à créer une extension. Le terrain est déjà imperméabilisé pour la plus grande partie de la zone d'implantation de la nouvelle cellule. Le reste du terrain est actuellement en espace vert, recouvert de végétation basse. Aucun arbre, végétation haute ou boisement n'est présent sur la parcelle.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La réalisation du projet engendre l'extension d'un bâtiment de stockage d'environ 10913m <sup>2</sup> , situé sur une zone industrielle autorisant l'implantation de site à usage économique. Le site se trouve à environ 1,5km de la zone protégée. Les aménagements susceptibles d'être réalisés sur le site n'auront pas de conséquence sur les sols de la confluence ain-rhône.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'y a actuellement aucune occupation du terrain, c'est un espace vert. La surface imperméabilisée (toiture + voirie) du projet est de 16 124 m <sup>2</sup> . Le terrain fait partie du Parc Industriel de la Plaine de l'Ain.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est situé en zone b1, b3 et B du PPRT du PIPA.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Sur la commune de St-Vulbas, les risques recensés sont: inondation, nucléaire, risque industriel, rupture de barrage, séisme. Les risques concernant notre projet sont le risque de mouvement de terrain (séisme, zone de sismicité 3), le risque de phénomènes météorologiques (inondation).
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une voie ferrée est présente sur site. A date aucun contrat n'est passé avec une société de transport ferroviaire. Les flux seront effectués par la voie routière. La circulation des poids lourds aura lieu uniquement en période diurne. Le moteur des véhicules sera à l'arrêt lors des phases de chargement et de déchargement. Le site ne possèdera pas d'équipement bruyant particulier. Le trafic routier du site est évalué à 14 PL entrants et 35 PL sortants par jour
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le bruit engendré par le site respectera les valeurs seuils réglementaires. Ce dernier est principalement dû à la circulation routière.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>14 chariots sont présents sur site. Après extension une vingtaine de chariots maximum seront présents.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Le site fonctionne du lundi au vendredi, de 6h à 20h. Les seules émissions lumineuses seront celles liées au fonctionnement du site (parking du personnel, cheminement piéton et voie engin). Les faisceaux lumineux seront orientés vers le bas et l'intensité sera adaptée, et ne sera pas surdimensionnée.</p> <p>Il est concerné par les émissions lumineuses dues à l'éclairage public.</p>
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le trafic routier du site engendre des rejets. Il est évalué à 14 PL entrants et 35 PL sortants par jour. Le nombre ne sera pas modifié suite à l'extension.</p> <p>La chaufferie gaz produira des rejets atmosphériques (Oxydes de soufre, Oxydes d'azote et poussières). La chaufferie sera implantée dans le bâtiment existant.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les rejets liquides portent sur les eaux pluviales et sanitaires. Le réseau est de type séparatif. Les eaux pluviales de voirie transiteront dans un séparateur hydrocarbure avant de rejoindre le réseau du PIPA.</p> <p>Les eaux pluviales de toiture seront collectées puis acheminées vers une tranchée d'infiltration.</p> <p>Un réseau d'eaux usées est présent pour les sanitaires.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les eaux d'extinction incendie, pour la partie existante du bâtiment ainsi que l'extension, seront collectées et acheminées jusqu'à un bassin de rétention sur le site d'un volume minimal de 2550 m<sup>3</sup>.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Déchets Dangereux: boues du séparateur hydrocarbure Nomenclature 13.05.02*</p> <p>Déchets Non Dangereux: cartons, bois, palettes, papiers, plastique, polystyrène, déchets ménagers Nomenclature 20.01.01</p>



<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La parcelle est déjà viabilisée et le projet est une extension d'un bâtiment existant.

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui      Non      Si oui, décrivez lesquelles :



Le site est implanté sur le parc Industriel de la Plaine de l'Ain. Un certain nombre d'entreprises présentes sur le parc sont autorisées.

La seule incidence cumulée sera liée au trafic des véhicules(poids lourds).

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?** Oui      Non

Si oui,  décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Un séparateur hydrocarbure sera mis en place pour le pré traitement des eaux pluviales de voirie, avant rejet au bassin de rétention puis dans le réseau public.

Des consignes seront présentes pour la circulation des poids lourds sur site et l'arrêt des moteurs en phase de chargement/déchargement.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Du fait de son classement en tant qu' Installation Classée pour la Protection de l'Environnement, le projet devra faire l'objet d'un dossier d'Enregistrement, encadrant les principales incidences recensées dans le cadre du présent document.

Au vu de la nature du projet, des faibles incidences potentielles identifiées, et de l'absence d'enjeu environnemental majeur sur le site et ses environs, il nous paraît que celui-ci devrait être dispensé de la réalisation d'une évaluation environnementale.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié ;</b>	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 7 - Tableau des surfaces Annexe 8 - Positionnement des parois coupe-feu Annexe 9 - Positionnement IS, RIA et local de confinement PPRT

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Saint-Vulbas

le.

03/11/2020.

Signature

